

PREMIÈRE JOURNÉE

Les 21 février 2019 de 14 heures à 17 heures

Observations de M⁽¹⁾

PERMANENCE N° 1.

FIN DE LA PERMANENCE.

PERMANENCE N° 2

01 / 02 / 2019

FIN DE LA PERMANENCE.

STC

EP VICTOR MARTINET & CIE**Jean-Marc Carpentier** <carpentierjm@outlook.fr>mercredi 30 janvier 2019 à 19:04 réceptionÀ : mairie.mesnilenthelle@orange.fr

Cc : Jean-Marc Carpentier

Jean-Marc Carpentier
11 Allée des Pervenches
60530 Le Mesnil en Thelle.

Monsieur le Commissaire-Enquêteur,

Je suis opposé à l'implantation de la société Victor Martinet sur la ZAC des 4 Rainettes au Mesnil en Thelle pour les raisons suivantes :

- La capacité de stockage de la nouvelle implantation est doublée par rapport à l'ancienne, le risque d'incident s'en trouve mathématiquement augmenté tout comme le danger pour la population du Mesnil en Thelle et les communes avoisinantes (bassin de population de 50.000 habitants).
- La nouvelle implantation est nettement plus proche des habitations du Mesnil en Thelle, donc le danger est accru pour les habitants de notre commune en cas d'incident.
- Plusieurs dérogations aux normes de sécurité sont demandées dans le dossier technique, ce qui me paraît totalement irrecevable pour une entreprise classée SEVESO.
- Le projet n'est pas créateur d'emploi puisqu'il s'agit d'un transfert d'activité local, il n'y a donc aucune contrepartie positive pour la population.
- La valeur immobilière des propriétés de la commune se trouvera dépréciée par la présence d'un nouveau site SEVESO , et le sera davantage en cas d'incident.

Je vous prie de bien vouloir porter mes remarques à la connaissance de Monsieur le Préfet de l'Oise qui est décisionnaire sur ce projet et en porterait la responsabilité le cas échéant.

Veuillez agréer, Monsieur le Commissaire-Enquêteur, l'expression de mes sentiments distingués.
Le Mesnil en Thelle, le 30/01/2019